

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2526

présenté par

M. Ferrand, Mme Untermaier, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary,  
M. Tourret, M. Travert et Mme Valter

-----

### ARTICLE 22 BIS

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« à un registre dont la tenue est assurée »

les mots :

« sur un registre tenu ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.